



# Déclarations et Discours

---

N° 75/12

## LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE DU CANADA À L'ÉGARD DU MOYEN-ORIENT

Allocution prononcée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Allan J. MacEachen, à l'occasion du dîner du Comité canada-israël, Ottawa, le 30 avril 1975.

C'est avec plaisir que je me joins à mes distingués collègues parlementaires pour souligner avec vous ce soir le 27<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'État d'Israël. Comme c'est la première fois depuis ma nomination au ministère des Affaires extérieures que l'occasion m'est offerte de prendre la parole devant vous, je me permettrai de dire que j'attache la plus haute importance aux relations du Canada avec Israël. Le peuple d'Israël a toujours inspiré et continuera d'inspirer aux Canadiens de très vifs sentiments d'amitié et de respect. Pour ma part, je compte bien visiter Israël d'ici la fin de l'année.

Les bouleversements qui se sont produits au Moyen-Orient au cours des deux dernières années ont donné plus d'ampleur aux responsabilités du Canada. En fait, au cours de cette période somme toute assez courte, nos relations commerciales, économiques et financières avec tous les États de la région se sont sensiblement accrues. Nous y avons ouvert deux nouvelles ambassades. Environ 1,100 Canadiens sont venus renforcer le personnel militaire et administratif des forces de l'ONU dans le secteur, et notre contribution aux opérations de maintien de la paix actuellement dirigées par l'ONU au Moyen-Orient est la plus importante de toutes.

L'an dernier, notre commerce avec Israël, l'un de nos partenaires commerciaux de longue date, a fait un nouveau bond pour passer à 74 millions de dollars par rapport à 58 millions de dollars en 1973. En ce qui concerne l'accord conclu avec Israël en 1972 par la Société pour l'expansion des exportations, je crois savoir que les crédits de 100 millions de dollars prévus à cette fin ont été affectés en totalité à des projets de construction de centrales thermiques et d'hôtels, ainsi qu'à l'aménagement de l'aéroport Ben Gurion.

J'ai parlé du maintien de la paix. Nous sommes heureux de contribuer à cette activité essentielle de l'ONU non seulement parce qu'elle est indispensable à la recherche de la paix dans cette région, mais également parce que le Canada a intérêt à faire en sorte que l'ONU soit mieux en mesure d'assurer la paix et la sécurité internationales. Nous croyons cependant que les opérations

---

de maintien de la paix ne sont qu'un moyen d'en arriver au but final, soit le règlement pacifique du conflit. Si les forces sont en mesure de contribuer à faire régner ou à créer un climat favorable à l'ouverture de négociations sérieuses, et si les parties en présence s'y engagent de bonne foi, le Canada ne pourra que féliciter de sa participation. A la lumière des efforts que tentent présentement les parties intéressées pour s'entendre sur d'autres modes de négociation par suite de l'échec de la solution qui préconisait un désengagement accru dans la région du Sinaï, la tâche des forces de l'ONU prend une importance primordiale.

Le Gouvernement n'a pas tenté de faire valoir un point de vue particulier sur ce qui pourrait constituer les bases d'un éventuel accord de paix. C'est aux parties elles-mêmes qu'il revient de trouver un terrain d'entente dans le cadre de négociations libres conformément à la résolution 242 du Conseil de sécurité qui, de l'avis du Gouvernement, constitue toujours une base valable pour les négociations indispensables au règlement juste et équitable du conflit. Le Canada s'est toujours refusé à interpréter cette résolution ou à en tirer des conclusions qui n'y sont pas expressément formulées. J'estime pour ma part qu'agir autrement serait préjuger de la nature d'un règlement éventuel. Nous avons cependant insisté sur la nécessité pour toutes les parties en présence de s'asseoir à la même table de négociations. Nous comprenons qu'il s'agit là d'une tâche très difficile lorsqu'il est en jeu de la sécurité et de la souveraineté des États. Mais si l'on veut arriver à un règlement acceptable à tous les peuples de la région, la négociation est la seule solution possible.

Le gouvernement a accordé son entier appui à toutes les initiatives en ce sens, y compris les efforts tentés par M. Kissinger pour rapprocher Israël et l'Égypte dans un règlement partiel. Nous constatons avec regret que ces efforts n'ont pas porté fruit, mais nous avons bon espoir que de nouveaux éléments permettront d'atteindre l'objectif recherché. Je crois comprendre qu'un appel a été lancé en faveur de la reprise de la Conférence de Genève sur le Moyen-Orient. Personnellement, j'espère qu'il sera possible de trouver une formule permettant à toutes les parties intéressées de participer à la Conférence. Pour que les négociations soient fructueuses, je crois qu'il est essentiel que l'on manifeste de part et d'autre une volonté bien arrêtée de paix. Dans cette optique, compte tenu de l'évolution de la situation et en vue que les dispositions appropriées aient été prises, un retour à Genève pourrait favoriser la reprise des négociations en vue d'un règlement définitif du conflit.

Dans les efforts qui se poursuivent en vue d'en arriver éventuellement à une paix négociée, il est évident que les Palestiniens

ont un rôle à jouer. Il est significatif que le retour à la surface de la question palestinienne dans le conflit au Moyen-Orient ait donné lieu, comme vous le savez tous, à un important débat lors de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies. A cette occasion, j'ai à nouveau déclaré que le Canada reconnaît le droit du peuple palestinien de se faire entendre et de participer aux négociations qui doivent sceller son destin. Par ailleurs, j'ai fermement maintenu le refus du Gouvernement de se prononcer sur la forme que devrait prendre la participation des Palestiniens aux éventuels pourparlers à ce sujet. Je crois avoir exposé clairement les vues du Gouvernement selon lequel il s'agit là d'une question qui doit être résolue par les seules parties en cause. La question palestinienne ne peut faire l'objet d'un règlement distinct; elle doit s'inscrire dans le contexte des efforts visant à parvenir à une paix acceptable pour toutes les parties.

Devant les profonds changements qui se sont produits au Moyen-Orient depuis deux ans, le Canada maintient fermement, comme il l'a toujours fait, sa position en faveur du droit d'Israël d'exister en tant qu'État indépendant dans cette région du monde. Cette prise de position, et le fait que nous souscrivons à tous les principes énoncés dans la résolution 242 du Conseil de sécurité, impliquent que nous demeurons opposés à toute tentative visant à remettre en question le droit d'Israël ou le droit de tout autre État de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de toute menace ou de tout acte de violence. Le souhait le plus cher du Canada est de voir un jour tous les peuples du Moyen-Orient vivre dans la paix et la sécurité, libérés du spectre omniprésent de la guerre. Pour qu'il soit juste et durable, le règlement du conflit israélo-arabe doit être l'oeuvre des parties en présence, qui doivent y parvenir par la voie de négociations et non par le recours à la violence. On ne peut donc que condamner les activités terroristes comme celles dont l'hôtel Savoy de Tel-Aviv a été le théâtre le mois dernier.

Je crois que mes propos de ce soir font bien ressortir que, malgré l'évolution de la situation, les principes fondamentaux de la politique canadienne à l'égard du Moyen-Orient demeurent les mêmes. Le Gouvernement est disposé à envisager toute évolution rapide de la situation dans la perspective de la recherche d'un règlement pacifique, mais il insiste fermement sur le fait que ces changements ne doivent en aucun cas porter atteinte à l'existence d'Israël. Ce qui importe d'abord et avant tout pour le Canada, à l'heure actuelle comme par le passé, c'est qu'Israël et ses voisins poursuivent leurs efforts en vue de parvenir à une paix librement négociée et acceptable pour tous. Aucun effort ne doit être ménagé, aucun espoir abandonné, dans la poursuite de cet objectif qui, une fois atteint, permettra à Israël libérée

des menaces qui pèsent actuellement sur elle, de concentrer ses efforts dans un climat d'indépendance et de confiance sur le but qu'elle s'est toujours fixé: favoriser l'épanouissement social, culturel et économique de ses habitants.

S/C